

## ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'ARMES PAR UN EXPOSANT

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom de l'exposant), au nom de \_\_\_\_\_ (nom de l'entreprise), reconnais avoir lu et compris les conditions relatives à l'exposition et à la vente d'armes décrites dans la présente entente, le guide de l'exposant du Comiccon de Montréal et la politique du Comiccon de Montréal concernant les armes, et accepte d'être lié par celles-ci.

### Classification des armes du Comiccon de Montréal

**Arme prohibée ou illégale :** Arme que l'on ne peut posséder, exhiber ou vendre au Comiccon. Ces armes prohibées ou illégales sont interdites au Comiccon et doivent être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement. Le Comiccon se réserve le droit d'avertir les forces de l'ordre si des armes prohibées ou illégales sont trouvées à l'événement.

**Arme interdite :** Arme non prohibée (légale) examinée par le maître des armes ou son délégué qui ne peut être apportée sur les lieux de l'événement. Il se peut qu'une arme légale soit refusée au Comiccon (une épée en métal, par exemple). Les armes interdites doivent demeurer au comptoir de vérification des armes ou être immédiatement apportées hors de l'enceinte de l'événement.

**Arme acceptée :** Arme examinée par le maître des armes ou son délégué et qui peut être apportée sur les lieux de l'événement. Une petite étiquette d'identification sera apposée à l'arme pour indiquer qu'elle est permise.

J'accepte de ne pas entreposer, exposer ou vendre des armes prohibées ou illégales sur les lieux de l'événement.

J'accepte de ne pas vendre d'armes interdites à une personne mineure (18 ans ou moins) et de vérifier l'âge de toute personne qui achète une arme et qui semble être d'âge mineur. J'accepte également d'emballer convenablement les armes interdites achetées, et ce, conformément aux règles du Comiccon de Montréal.

J'accepte d'expliquer en détail à mes clients qu'une fois l'arme achetée et emballée comme il se doit (conformément à la politique du Comiccon de Montréal), ils n'ont pas le droit de retirer celle-ci de son emballage tant et aussi longtemps qu'ils n'ont pas quitté l'événement et le Palais des congrès de Montréal. Si le client est surpris avec une arme enlevée de son emballage, le Comiccon de Montréal se réserve le droit de confisquer l'arme en question.

J'accepte que le Comiccon de Montréal se réserve le droit de classer les armes et de déterminer quelles armes peuvent être exposées ou vendues à l'événement.



Si le Comiccon de Montréal (par l'intermédiaire du directeur de la salle d'exposition, du maître d'armes ou d'une personne désignée) détermine qu'une arme entreposée, exposée ou à vendre est une arme prohibée ou illégale, je cesserai immédiatement de l'exposer et de la vendre et la retirerai sur-le-champ des lieux de l'événement.

Je comprends que le refus de retirer immédiatement des armes prohibées ou illégales du Palais des congrès ou le fait d'être pris en train de vendre des armes prohibées ou illégales pourrait entraîner mon expulsion du Comiccon de Montréal. Je comprends que si un exposant est expulsé, il ne recevra pas de remboursement, pourrait ne pas être remboursé s'il a versé un dépôt ou payé entièrement pour un espace à une autre événement de l'organisation et, à la discrétion du Comiccon de Montréal, pourrait se voir refuser l'accès en tant qu'exposant à un événement affilié.

Je comprends que la violation de cette entente ou de toute politique du Comiccon de Montréal peut entraîner des mesures pouvant mener à l'expulsion immédiate du Comiccon de Montréal et de ses événements futurs affiliés.

---

Signature de l'exposant

---

Nom en lettres moulées

---

Nom de l'entreprise

---

Ville

---

Date